

GARAGE CORREIA Antoine

52, route de l'Ancien Relais des Postes
46000 - CAHORS
FRANCE

Siret : 51843012900024

Tél. : 05 65 35 59 95

Email : garagecorreia@orange.fr

FACTURE

N° : F142126

Date : 05/11/2024

N° client : CLT00001450

Monsieur NICOLAS SAINTE MARIE

LA REMISE

46100 CARDAILLAC

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
0020 -DEMARREUR NEUF PRESTOLITE 860321	1,00		366,00 €	0,00%	366,00 €	20,00%

Détail de la TVA				Total HT	366,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	73,20 €
Normale	366,00 €	20,00%	73,20 €	Total TTC	439,20 €
Règlement	CARTE BLEUE				
Echéance(s)	439,20 € au 05/11/2024				

Le montant total s'élève à quatre cent trente-neuf euros et vingt centimes

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues. (Loi du 12 mai 1980)

En cas de litige, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, tout client agissant en qualité de consommateur (non professionnel) peut saisir gratuitement le médiateur FNA en vue d'une résolution amiable de son différend.

MEDIATEUR FNA : Immeuble Axe Nord - 9 et 11 avenue Michelet - 95583 Saint-Ouen Cedex

www.mediateur.fna.fr : dépôt en ligne demande de médiation et consultation des informations relatives au processus de médiation.

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).